

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 26 avril 2007**

Présents

Exécutif	M.	Marc Michela	maire
	Mme	Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M.	Michel Périllat	adjoint
Bureau du Conseil	MM.	François Mégevand	président
		Bernard Piguet	vice-président
		Olivier Ménétreay	secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétreay, Laurette Ménétreay, Martine Schlatter	
	MM.	Alain Corthay, André Favre, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	MM.	Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme	Julia Amici	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2007
 2. Communications du Maire
 3. Projet de délibération :
 - **05/2007** : Proposition relative à la cession de servitude d'usage d'un emplacement de parking extérieur N° 22 du DDP immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier constitué sur la parcelle N° 1647, sise au 11 chemin de la Pallanterie
 4. Présentation des comptes 2006
 5. Rapports des commissions
 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
 7. Demandes de naturalisations genevoises
 8. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2007

Le procès-verbal est approuvé, sans remarques.

2. Communications du Maire

a) Association des communes genevoises

Lors de la séance de la veille, toutes les communes présentes ont approuvé la subvention de 2.2 millions de francs pour le centre sportif de Rouelbeau, excepté 2 communes qui se sont abstenues (dont Meinier par la force des choses). Toutefois, l'obtention de cette subvention est subordonnée par le Fonds d'équipement communal à la signature d'une convention d'utilisation avec Meinier avant le 31 décembre 2007. Collonge-Bellerive a déjà écrit une lettre au président du Fonds d'équipement communal pour confirmer leur participation à l'utilisation des terrains de football. La signature de la convention devrait intervenir cet automne déjà. D'ailleurs, Gy aussi a déjà manifesté son intérêt par le biais de ses jeunes, une partie de ceux-ci ayant exprimé leur souhait d'utiliser les installations de Rouelbeau. La participation des communes se fera sur un ratio du coût de fonctionnement. La commune de Corsier est en attente de confirmation pour les courts de tennis ; leurs besoins seront définis en fonction de la suite qui sera donnée au Petit Castel dans les années à venir.

En réponse à Alain Corthay, **le Maire** explique les principe de fonctionnement du Fonds d'équipement communal. Il en profite pour dire que la polémique des 11 millions de francs versés pour le stade de la Praille a été exposée et que les procédures d'attribution ont été contestées ; les points de vue divergent bien sûr selon les uns et les autres.

Le Maire confirme à André Favre que le Centre sportif de Rouelbeau sera propriété de Meinier et que les communes signataires de la convention ne pourront pas réclamer d'exigences particulières, à moins que la Commune de Meinier ne les juge opportunes. Quoiqu'il en soit, Meinier décidera in fine des améliorations ou modifications à apporter au Centre sportif.

b) Rapport administratif 2006

Les présidents des commissions sont priés de fournir leurs rapports d'ici à la troisième semaine de mai 2007 pour la préparation du rapport administratif 2006. **Le Maire** suggère de se baser sur les excellents résumés qui ont été exposés lors de l'assemblée communale relative à l'élection des conseillers municipaux de mars 2007.

c) Placements

Les liquidités étant suffisantes pour couvrir les différentes dépenses en cours, Fr. 400'000.- ont été placés à 2.09% pendant 6 mois. Les placements sont effectués dans les établissements bancaires partenaires ayant les taux les plus favorables, mais aussi selon les liens de proximité qui unissent la Commune et la banque Raiffeisen.

d) Déclassement des hameaux

Les documents ont été envoyés au département par le bureau Bugna & Barro. Une résolution sera à voter dès que nous aurons le feu vert du département, en principe en septembre 2007. **Michel Périllat** montre les plans de ces zones et donne quelques explications.

André Favre fait remarquer que ce projet dure depuis 8 ans pour n'aboutir qu'à un déclassement partiel d'Essert, qui n'englobe pas tous les habitants du hameau – à titre d'exemple, il trouve incroyable que les parcelles de Ménétreay ou de son neveu comprises dans le nouveau périmètre ne leur permette pas de rénover leurs locaux !! D'autre part, il trouve inadmissible d'avoir dépensé Fr. 150'000.- pour ne pouvoir finalement ni aménager de constructions existantes, ni construire nulle part.

Le Maire déplore en effet que la zone proposée ne soit pas plus étendue mais rappelle que nous sommes tributaires de la loi fédérale, applicable à Genève. **André Favre** estime que les personnes qui râlent à Essert le font à bon escient, car le projet de déclassement consiste depuis près de dix ans à permettre à des agriculteurs de transformer des hangars qu'ils n'utilisent plus comme tels par exemple, et qu'il est dès lors absurde de les exclure de cette nouvelle zone déclassée. **Laurette Ménétreay** soutient l'avis du Maire en rappelant à **André Favre** que l'Exécutif n'est pas responsable des refus du canton.

Selon **Michel Périllat**, les propriétaires ne devraient plus avoir de problème une fois ce déclassement entériné, y compris pour les hangars en limite de zone.

Le Maire conclut en disant que la situation devrait se débloquer dès que le département aura donné son aval.

e) **Swisscom**

Michel Périllat signale que la pose de la cabine a été planifiée en juin 2007. Les personnes disposant de l'ADSL à ce moment-là pourront en principe bénéficier dès lors du VDSL (triple play, soit : internet, télévision et téléphone précise **le Maire**), alors que pour le reste de la population, ce type de connexion devrait être disponible en septembre.

f) **Curage des canalisations**

Un dépassement de Fr. 30'000.- est à prévoir car le réseau est très encrassé.

Michel Périllat complète et signale que les tas de résidus dressés volontairement en bordure de route proviennent du curage normal effectué. Celui-ci étant insuffisant pour assainir nos canalisations, il faudra procéder à un fraisage du réseau, ce qui explique la plus-value. Pour information, un nombre assez important de meinites ont profité de cette offre spéciale pour effectuer le curage de leurs canalisations privées.

g) **Etude de crèche – Centre du village**

Gy et Jussy s'associent à Meinier pour affiner l'étude d'avant-projet des besoins en place d'accueil pour la petite enfance. Encore un exemple de la volonté d'aller dans le sens de l'intercommunalité. La répartition des frais (environ Fr. 7'000.-) se fera au prorata des habitants.

h) **Réception des nouveaux habitants**

Elle aura lieu le 12 juin 2007 à 19h00 à la Mairie.

i) **Manifestations**

Pour la soirée du 3 mai 2007 à l'Epicentre, le Maire propose de se donner rendez-vous à 19h00 à la mairie pour se rendre sur place, en mettant sur pied un co-voiturage.

En réponse à la question de **Bernard Piguet**, **Marie-Rose Charvoz** indique que la journée des voisins a lieu le 29 mai 2007.

Le Maire termine en proposant une verrée le jeudi 31 mai 2007 à 19h00, pour remercier les élus sortants de leur engagement.

3. Projet de délibération

- **05/2007** : Proposition relative à la cession de servitude d'usage d'un emplacement de parking extérieurs N° 22 du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier constitué sur la parcelle N° 1647, sise au 11 chemin de la Pallanterie, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Le Président lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 2 voix contre.**

(délibération votée en annexe)

André Favre précise qu'il vote désormais systématiquement contre ce type de délibération, car il trouve que les informations fournies ne sont pas assez claires pour savoir de quoi il s'agit concrètement.

4. Présentation des comptes 2006

Le Maire rappelle que comme depuis quelques années, il va procéder à la lecture des points importants, notamment les dépassements. La commission des Finances a procédé à l'examen de ces comptes, que son Président commentera tout à l'heure s'il le souhaite. Les comptes ont été approuvés par la fiduciaire. Globalement, les dépenses correspondent au budget à 2% près, ce qui est un bon résultat. Le Maire continue sa présentation en commentant les dépassements.

André Favre profite du point sur les routes pour rappeler encore une fois les problèmes que ses voisins et lui-même rencontrent à Essert. Il exprime son ras-le-bol d'avoir à répéter sans cesse les mêmes choses sans que rien ne bouge, soit :

- Un panneau indicateur mentionne « Les Esserts » au lieu d'« Essert », alors que le lieu-dit « Les Esserts » se trouve à Corsinge.
- Au moment des travaux de modération du trafic, l'Exécutif lui avait précisé qu'un écriteau 30km/h n'était semble-t-il pas nécessaire à Essert puisque la circulation réservée aux riverains suffisait comme mesure de réduction du trafic. Pourquoi dès lors l'Office cantonal de la mobilité (OCM) a-t-il apposé un panneau 50km/h alors que c'est une voie réservée aux riverains ? Il semble y avoir un certain illogisme dans ce raisonnement. Si ce panneau n'est pas enlevé rapidement, « les habitants d'Essert vont finir par se fâcher », lâche-t-il.
- **Michel Périllat** répond que pour pouvoir mettre une limitation à 30km/h, il faudrait apposer des mobiliers urbains / des obstacles de ralentissement, ce qui est hors de question répond **André Favre**.
- Ce dernier redit qu'il faut absolument que les ASM (agents de sécurité municipaux) interviennent davantage pour faire respecter l'interdiction de circuler aux non-riverains.
- Enfin, il trouve inadmissible qu'une Commune n'ait pas son mot à dire face à un Office qui semble avoir tous pouvoirs pour faire ce qu'il veut, même si les mesures prises sont incohérentes.

Le Maire reprend et termine la lecture des comptes.

Puis, le comptable distribue les comptes d'investissements. En cette fin de législature, **le Maire** explique qu'il a fait établir un tableau permettant de faire un grand point de situation sur tous les investissements de la commune ; celui-ci mentionne les crédits votés, les montants budgétés, les dépenses effectives et la situation des comptes, soit le total net au 31 décembre 2006. Il cite les raisons principales des dépassements – complétés par les explications détaillées de **Michel Périllat** – relatifs à la modération du trafic, l'amenée du gaz / la pose de tubes pour la fibre optique, etc. Ces gros chantiers conduits en même temps ont subi des retards et des dépassements pour plusieurs raisons parfois interdépendantes ; d'autre part, concernant la modération du trafic, l'ATE (Association Transports et Environnement) avait sous-estimé les frais y relatifs.

Suite des explications par **le Maire**, qui profite de remercier Michel Périllat pour son implication importante dans le suivi et la gestion sur place de ces chantiers, ce qui a permis d'économiser des frais d'ingénierie pour un montant estimé à au moins Fr. 80'000.-.

Les comptes de la Fondation de la Pallanterie sont ensuite distribués afin que chacun puisse en prendre connaissance avant leur approbation lors du prochain Conseil.

5. Rapports des commissions

a) Gestion des Bâtiments (GEBA)

Martine Schlatter rapporte que la Commission a fait installer plusieurs éclairages avec enclenchement automatique en cas de présence dans les anciens et nouveaux bâtiments communaux, ainsi que sécurisation des fenêtres de la salle de gymnastique.

Plusieurs projets n'ont pu aboutir, notamment le changement des fenêtres de l'ancienne école dont les fuites en cas de fortes pluies posent problème. **Michel Périllat** confirme la nécessité de changer, mais précise que l'estimation de Fr. 30'000.- est trop optimiste ; il faudra plutôt compter sur un montant de Fr. 70'000.- selon devis reçu, ce qui impliquera de voter un crédit d'investissement.

Martine Schlatter informe que la zone de jeux à côté de l'école est dangereuse et en mauvais état à cause du manque d'entretien depuis 12 ou 16 ans. **Le Maire** informe que le rapport vient d'être déposé par notre délégué à la sécurité au Bpa, le nécessaire va donc être fait prochainement. **André Favre** précise que cette place de jeux a été complètement refaite en 1996 et l'entretien a été assuré régulièrement depuis par la maison Jauch et/ou les employés municipaux. Lors de la législature en cours, la commission "scolaire" – dont Martine Schlatter fait partie – a voulu s'occuper elle-même de faire changer les plaques, sans en référer à la commission Sport, Culture & Loisirs en charge jusque-là de ce dossier. Par conséquent, cette dernière avait clairement indiqué lors d'un Conseil qu'elle ne s'occuperait plus des places de jeux ; la responsabilité de l'état de celles-ci est donc à imputer à la commission "scolaire", insiste **André Favre**.

Martine Schlatter conclut sur l'immeuble de la poste, propriété de la Commune : les éléments métalliques des balcons sont rouillés et potentiellement dangereux, ce qui a été signalé à Michel Périllat puis à la Régie, sans réaction aucune de ces derniers. Comment se fait-il que nous travaillions encore avec cette régie, alors qu'elle ne fait rien et que les rapports sont très tendus avec les locataires ?

Le Maire propose aux locataires concernés d'écrire plutôt que de téléphoner, afin d'assurer un suivi de l'affaire. **Michel Périllat** rajoute qu'il a été informé de ce fait la semaine précédente et qu'il n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.

b) Action Sociale & Aide au Développement (ASAD)

Le Salon des aînés aura lieu le 6, 7 et 8 juin 2007 informe **Myrna Lachenal**.

Les repas et déjeuners des aînés se poursuivent. Il y a eu passablement de personnes hospitalisées ces derniers temps. Enfin, la discussion continue concernant la création du Club des aînés.

c) Sport, Culture & Loisirs (SCL)

André Favre a pu constater avec plaisir que deux terrains de tennis ont été rénovés et bien remis en état à Rouelbeau. Une réunion est prévue lundi 30 avril 2007 avec le Club de Tennis, l'USM, l'Exécutif et le Président de la commission SCL qui en rapportera l'essentiel aux autres membres de la commission.

d) Agriculture, Routes & Assainissement (ARA)

Une saleuse a été commandée. Un tracteur a été acheté ; d'ailleurs, sans vouloir polémiquer, **Olivier Ménétrey** s'étonne qu'il s'agisse d'un autre type de véhicule que celui choisi par la commission. Le chemin contournant Rouelbeau est presque terminé.

e) Aménagement (AME)

Alain Corthay indique que la commission ne s'est pas réunie. Il se demande si la commission sera reconduite dans sa forme actuelle. Son principal mandat est actuellement de réaliser les points principaux qui sont les fiches de coordination du Plan directeur communal, mais ce travail pourra être réalisé par une autre commission si nécessaire.

Le Maire rajoute que des exemplaires du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons approuvés seront imprimés (coût : quelques milliers de francs), avec les préfaces de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat et du Maire, afin de les mettre à disposition de chaque conseiller-ère municipal-e et les vendre au public ou aux personnes intéressées.

f) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) (PEEJ)

Florio Togni : il y a eu une réunion pour faire le point sur l'année écoulée de la petite enfance et les inscriptions pour la nouvelle année. L'analyse doit être faite pour discuter des nouvelles règles telles que la présence minimale de deux demi-journées par semaine, de la baisse des effectifs qui est peut-être due à ces nouvelles règles, etc.

g) Environnement & Espaces Verts (EEV)

Rien à signaler selon **Etienne Murisier**, aucune date n'ayant pu être fixée pour une séance.

h) Finances (FIN)

Suite au mandat qui avait été confié à la commission des finances pour le grand projet de centre du village, elle s'est réunie rapporte **Pierre Pricat**. Les incidences financières et le choix de gérer ce projet par une association ou une fondation ont été discutés. Me Aberle a été mandaté pour étudier la solution la plus judicieuse. Résultats en été ou septembre 2007. Il faudra alors discuter de cette problématique avec le nouveau Conseil élu. En effet, des différences importantes existent suivant la solution choisie, au niveau des charges financières qui seront répercutées ou non sur l'utilisateur final des infrastructures - comme la crèche par exemple.

i) Information, Réclamations & Votations (IRV)

Rien à signaler.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-école

Le **Président** rapporte – pour le compte de Julia Amici, excusée – que rien de particulier n'est à signaler sur cette commission externe, pas de séance depuis le dernier Conseil.

Le **Maire** signale simplement que nous avons acquis comme convenu un PC qui va équiper les locaux de Communes-Ecole.

b) Comité de la Fondation de la Pallanterie

Corinne Ménétrey prend ensuite la parole et résume la séance du Conseil du 29 mars, qui a été précédée d'une visite des magnifiques locaux de Lundin.

Un emplacement va être mis à disposition au nord du bâtiment 4 pour mettre des bennes à déchets, dont l'évacuation sera à charge des trois menuisiers se trouvant dans le bâtiment.

Il y a eu trois votes : les Comptes de la Fondation ont été approuvés, la cession d'une place de parking (délibération de ce jour) et enfin la vente d'un dépôt et de 3 emplacements de parking.

7. Demandes de naturalisations genevoises

Le **Président** proclame le huis clos et prie le public présent de sortir momentanément de la salle.

Le **Conseil** délibère sur la première demande de naturalisation et donne un **préavis favorable à cette demande par 10 voix pour et 3 abstentions**. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

Le Conseil procède de même pour les deux demandes suivantes, qui sont également **préavisées favorablement par 10 voix pour et 3 abstentions** pour la seconde demande et **11 voix pour et 2 abstentions** pour la dernière.

8. Divers

a) Emplois

Marie-Rose Charvoz mentionne la présentation lors de l'assemblée de l'ACG, par Monsieur Longchamp, Conseiller d'Etat, des changements qui vont intervenir pour les chômeurs du canton de Genève. Suite aux interpellations du Conseil fédéral relatives aux emplois de longue durée, Genève a décidé de les stopper ; de nouvelles synergies ont été trouvées avec le département Solidarité-Emploi pour faire en sorte notamment de prendre en charge les jeunes rapidement. Les entreprises doivent participer activement à cette prise en charge. La commune agit déjà en accueillant une personne qui fournit des contre-prestations à l'Hospice en travaillant chez nous.

b) Chemin de la Ruite

Myrna Lachenal demande si un parking souterrain va être construit pour les projets en cours dans ce quartier.

Le Maire répond par l'affirmative : selon la Police des constructions, il semble que seule la dernière demande d'autorisation de construire accordée par le département fasse foi, ce qui signifie que le promoteur a l'obligation de construire un parking souterrain comme mentionné dans cette seconde autorisation de construire. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Commune a relancé le département, afin que les architectes respectent cette autorisation de construire - incluant le parking en question.

c) **Chemin des Lance-Pierres**

André Favre s'inquiète du danger que représentent les vélos et vélomoteurs empruntant ce chemin, pourtant interdit de circulation et sans issue.

d) **Sécurisation des traversées de Compois**

Le Maire profite du sujet sur la sécurité pour informer que le département est en train d'étudier tous les problèmes des traversées de la route de Compois et se sont engagés par écrit à ce qu'ils soient réglés avant la fin des travaux de Rouelbeau.

e) **Seymaz**

Marlène Favre invite tout un chacun à se rendre sur les lieux de la Seymaz le 28 avril 2007 de 9h00 à 11h00 : des ornithologues parleront des oiseaux.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 10 mai 2007 à 18h00.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Olivier Ménétrety

.....
François Mégevand

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 26 avril 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 05/2007

Proposition relative à la cession de servitude d'usage d'un emplacement de parking extérieurs N° 22 du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier constitué sur la parcelle N° 1647, sise au 11 chemin de la Pallanterie, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu le projet d'acte de promesse de vente et d'achat établi par Me Laurent Brechbuhl, notaire à Genève,

Vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 let k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 11 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE

D'approuver la vente pour un montant de Fr. 11'250.- par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie à Monsieur Olivier Weber-Caflisch, agissant au nom et pour le compte de la Fondation Archives Antonio Saura - copropriétaire du bâtiment 4, d'une servitude personnelle cessible d'usage exclusif de la place de parking extérieure N° 22 grevant le DDP, propriété de la Fondation, immatriculée au feuillet 1691 de la commune de Meinier, sis chemin de la Pallanterie 11, construit sur la parcelle N° 1647.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **4 juin 2007**.

Meinier, le 4 mai 2007